



## Création d'entreprise : les risques

Par **gamet**, le **29/01/2008** à **13:06**

Mon ami (nous ne sommes pas ) viens de créer une entreprise individuelle, il est donc indéfiniment responsable, seulement je me demande si le compte joint à nos deux noms seraient saisis en cas de faillite et de dettes. Mon ami me dit également que comme nous vivons en HLM les huissiers ne pourrait pas touché à notre patrimoine privée ( ce qu'il me semble louche). Je voudrai donc savoir les risques encourues pour moi même si je ne possède pas le même nom de famille. Je vous remercie